

## Conditions générales pour un séjour linguistique pour adultes par l'intermédiaire de Martha Ritz, Séjours linguistiques

### 1. Inscription

Dès que vous aurez fait le choix définitif de votre école, ne tardez pas à vous inscrire car beaucoup d'écoles sont rapidement complètes, surtout en été ou pour les cours préparatoires à un diplôme. Votre inscription (par écrit ou via Internet) est ferme et définitive et vous lie contractuellement à Martha Ritz, Séjours linguistiques, selon les prestations et les conditions ci-après.

### 2. Accusé de réception de l'inscription/acompte

A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir un accusé de réception ainsi qu'une facture d'acompte libellé dans la monnaie du pays, en fonction de la destination choisie, soit AUD 500.-/ CAD 400.-/ NZD 600.-/ USD 500.-/ EUR 400.-/ GBP 300.- ou CHF 400.-, payable dans les 10 jours.

Si l'école est complète ou si le cours est supprimé, nous vous en informerons au plus vite et vous rembourserons la totalité des versements déjà effectués. Toute autre réclamation est exclue.

### 3. Prix

Font foi les prix indiqués dans la monnaie étrangère, ou en CHF pour les écoles partenaires suisses, conformément à notre liste de prix respectivement à notre offre valable.

Sauf indication contraire, le voyage, les transferts, les frais de déplacement sur place, les manuels et le matériel scolaires, le programme d'activité de loisirs (visites, excursions, etc.) ainsi que les frais de lessive et de nettoyage ne sont pas compris dans le prix.

Les bons de réduction ou les rabais spéciaux éventuels doivent être indiqués au moment de l'inscription. Il n'est pas possible de les faire valoir ultérieurement.

### 4. Frais de dossier/Frais pour modification d'inscription/Frais pour inscription tardive

Les frais de dossier s'élèvent à AUD 50.-/CAD 40.-/NZD 60.-/USD 50.- /EUR 40.-/ GBP 30.- ou CHF 40.-par inscription. Toute demande de modification d'une inscription doit être faite par écrit et peut entraîner des frais supplémentaires. En cas d'inscription tardive (moins de 10 jours avant le début du cours/moins de 30 jours pour les USA) des frais supplémentaires peuvent être demandés pour le suivi administratif.

### 5. Confirmation de cours/Facturation et paiement

Vous recevrez la confirmation définitive ainsi que la facture définitive concernant votre séjour linguistique dans les meilleurs délais. Le montant de la facture définitive est dû au plus tard 30 jours avant le début de votre séjour. Tous les autres documents relatifs à votre séjour vous seront transmis en règle générale 10 jours avant votre départ et après réception de votre paiement intégral. Un retard dans le délai de paiement ou l'absence de l'étudiant(e) au cours ne dégage en aucun cas de l'obligation de paiement. Les cartes de crédit et chèques ne sont pas acceptés.

En cas de non-respect des délais de paiement, nous nous réservons le droit d'annuler votre inscription et de vous facturer les frais d'annulation conformément au point 6.

### 6. Annulation

Toute annulation de cours doit nous parvenir par courrier recommandé. Si la demande d'annulation nous parvient jusqu'à 30 jours avant la date de départ, les frais de dossier et l'acompte restent à votre charge. Dès le 31ème jour avant la date de départ, nous vous facturerons en plus des frais de dossier, la totalité du coût du premier mois de séjour. La date de réception de la demande d'annulation fait foi.

L'absence d'un étudiant pour cause de maladie ou autres motifs, la non présentation aux cours (no show) ou le départ anticipé ne donne aucun droit à un remboursement des frais de cours et de logement.

Les frais d'annulation pour raison de maladie ou d'accident peuvent être assurés moyennant une assurance voyage (p.ex. Européenne Assurances Voyages, livret ETI du TCS, etc.).

### 7. Règles à observer/Devoir de coopération/Réclamations

Par votre inscription, vous vous engagez à suivre les cours régulièrement et à observer les règles en vigueur de l'école. Les participants qui ne respectent pas le règlement de l'école peuvent être exclus sans dédommagement.

En cas de problèmes ou de lacunes constatés sur place, l'étudiant(e) est tenu(e) d'informer immédiatement la direction de l'école concernée, afin que celle-ci puisse y remédier. Ne manquez pas de demander une confirmation écrite de vos réclamations et des promesses faites par l'école. Si des lacunes graves ne peuvent être solutionnées immédiatement, prévenez-nous sans tarder pour que nous puissions intervenir et y remédier.

Toute demande de dédommagement, quelle qu'en soit la raison, doit être adressée par le participant à Martha Ritz, Séjours linguistiques, par lettre recommandée dans les meilleurs délais mais au plus tard un mois après la date de fin de cours stipulée dans le contrat ou, en cas d'interruption de cours, dans les 10 jours. En cas de non-respect de ces obligations, aucun dédommagement n'est possible.

### 8. Logement

Tous les logements (familles d'accueil, résidences, appartements, logements privés) sont choisis et attribués par l'école. L'école tiendra compte, dans la mesure du possible, de vos souhaits et préférences, mais ceci ne constitue pas une condition exclusive. Tous les prix de logement indiqués s'entendent par personne, sauf indication contraire. L'adresse de votre logement vous sera communiquée, après paiement intégral, environ une à quatre semaines avant le début des cours, dans des cas très exceptionnels, seulement à votre arrivée à l'école.

Pour une réservation à votre nom d'un logement tel que studios, appartements, maisons, etc., les conditions du bailleur s'appliquent. Les frais de changement ou d'annulation pour ce type de logement peuvent se monter jusqu'à 100 % du prix de l'arrangement.

Tout changement de logement sur place nécessite généralement un délai d'attente plus ou moins long et implique des frais.

### 9. Changement de prestations de la part des écoles

L'école se réserve le droit de vous placer dans une autre classe si votre niveau de connaissances ou vos progrès ne correspondent pas aux exigences du cours que vous avez choisi. Une éventuelle différence de prix ne vous sera pas

remboursée. Ceci s'applique également aux cours préparatoires à un examen ou un diplôme, même si le cours vous a été confirmé par nos soins.

En fonction du nombre de participants, des différents niveaux de connaissances, de la saison, etc., l'école se réserve exceptionnellement le droit de remplacer le cours initialement réservé par un cours en mini-groupe ou un cours individuel et d'en réduire le nombre de leçons.

Les horaires des cours peuvent varier. Il est également possible que les écoles déplacent les cours du matin sur l'après-midi, voire sur la soirée pour diverses raisons (haute saison, période de forte chaleur, etc.).

#### **10. Jours fériés**

Il n'y a pas de cours les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés locaux, régionaux et nationaux, sauf indication contraire. Les cours ne sont ni compensés, ni rattrapés et ne donnent droit à aucun remboursement.

#### **11. Visa, passeport, prescriptions sanitaires**

L'étudiant(e) est responsable de faire les démarches nécessaires à son voyage dans les délais (formalités de passeport, visa, douane, devises, prescriptions sanitaires, assurances, etc.). Si l'entrée dans le pays est refusée à un étudiant, pour des raisons non imputables à Martha Ritz, Séjours linguistiques, le séjour est considéré comme annulé et les frais d'annulation selon le chiffre 6 s'appliquent.

Pour des informations au niveau sécuritaire à l'étranger, nous vous renvoyons aux conseils aux voyageurs fournis par le Département fédéral des affaires étrangères <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/travad.html>

Pour des recommandations médicales, veuillez consulter le site : [www.safetravail.ch](http://www.safetravail.ch)

Les voyageurs sont seuls responsables de la préparation et de l'organisation de leur voyage.

#### **12. Assurances**

L'étudiant(e) n'est couvert(e) par aucune assurance, ni par Martha Ritz, séjours linguistiques, ni par l'école. Dans tous les cas, nous vous conseillons de souscrire au moins une assurance voyage.

L'assurance maladie et accident est obligatoire pour tous les participants au cours. Renseignez-vous auprès de votre caisse maladie si vous êtes suffisamment couvert(e) pendant votre séjour à l'étranger.

N'oubliez pas d'emporter avec vous une copie de votre police d'assurance, ainsi que les coordonnées précises de votre assureur en cas de sinistre à l'étranger.

#### **13. Assurance gratuite en cas d'échec à un examen avant votre départ en séjour linguistique**

Si votre séjour linguistique dépend de la réussite d'un certain examen au préalable, vous avez la possibilité de vous assurer gratuitement chez nous. Au moment de l'inscription, indiquez-nous quel examen vous devrez passer et joignez un document officiel. Si vous ne deviez pas réussir cet examen et que pour cette raison il ne vous est pas possible d'effectuer votre séjour linguistique, l'argent que vous nous avez déjà versé vous sera entièrement remboursé. Vous devrez pour cela nous faire parvenir une preuve officielle de votre échec à l'examen. Cette assurance est valable jusqu'à dix jours avant votre départ.

A noter que le billet d'avion ne peut pas être assuré étant donné que celui-ci est régi par les conditions des compagnies aériennes. Nous vous souhaitons plein succès pour votre examen !

#### **14. Responsabilité de notre organisme**

Notre responsabilité consiste à conseiller et à organiser de manière professionnelle les séjours linguistiques ainsi qu'à sélectionner minutieusement les écoles de langues.

Notre responsabilité ne couvre que le dommage direct et jusqu'à concurrence de maximum deux fois le montant des frais de séjour effectivement payés. Nous ne prenons pas en charge d'autres éventuelles causes de dommages survenus en dehors de notre zone d'influence. Notre responsabilité n'est notamment pas engagée en cas de changement de programme de vol ou de retards de vol, d'empêchements dus aux conditions climatiques, de manque de moyens de transport, de faillite de compagnies aériennes ou d'écoles partenaires, d'accidents, de changement d'hôtel, de logement, de cours de langue, de professeur et de programme, de vol, de pertes, de dégâts, d'annulations de cours par l'école, d'absence de visa ou visa erroné, de perte de gain, d'autres irrégularités, etc.

Aucun remboursement ni dédommagement ne peut être réclamé si le programme est retardé ou annulé pour cause de force majeure, absence de moyens de transports publics, faillite de compagnies aériennes, directives officielles, changement d'horaires, grèves, troubles politiques, attentats terroristes, guerre, épidémie, ou toutes autres causes contraignantes.

#### **15. Réservation de vol**

Nous ne proposons pas de vol et vous conseillons de réserver votre billet d'avion soit via Internet ou par l'intermédiaire d'une agence de voyage. Nous vous conseillerons volontiers pour vous aider à trouver le tarif de vol le plus avantageux.

#### **16. Ombudsman**

Si contre toute attente des contestations s'avèrent nécessaires, nous vous recommandons de recourir aux services de l'Ombudsman de la branche suisse du voyage, case postale, 8038 Zurich, tél. 044 485 45 35.

#### **17. Droit suisse et for juridique**

Si l'une des clauses de ces conditions générales devient caduque, les autres clauses restent valables.

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables. Le for juridique est en Suisse.



Martha Ritz, Séjours linguistiques, rue Caroline 2, Case postale 1287, CH-1001 Lausanne  
Tél. +41 (0)79 109 30 20 e-mail : [martha@martharitz.ch](mailto:martha@martharitz.ch) [www.martharitz.ch](http://www.martharitz.ch)